



958, rue Main
Ayer's Cliff, QC, J0B 1C0

Tél. : (819) 838-5006
Fax : (819) 838-4411

AVIS PUBLIC À TOUS LES INTÉRESSÉS

PRENEZ AVIS que lundi le **3 juillet 2023**, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en présentiel au Centre communautaire situé au **176 Rosedale**, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure visant à permettre la présence d'un abri d'auto temporaire pendant toute l'année.

Demande de dérogation mineure visant à permettre la présence d'un abri d'auto temporaire (tempo) pendant toute l'année, alors que le règlement de zonage exige un retrait du 16 avril au 15 octobre.

L'article 31 du règlement de zonage indique que : «*En plus des spécifications et normes établies dans le tableau I: bâtiments, constructions, utilisations et ouvrages accessoires permis dans les cours, un abri d'auto temporaire est assujéti aux normes ci-après édictées. **Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire ou un garage temporaire pour automobile, entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante.** Le garage ou abri d'auto temporaire est autorisé dans l'allée de circulation et l'aire de stationnement à raison d'un seul garage ou abri temporaire par logement pouvant abriter au plus 2 véhicules. Il est également permis de fermer temporairement un abri d'auto permanent. **Hors de cette période, cet abri temporaire doit être enlevé.***»

PUBLIC NOTICE TO ALL INTERESTED PARTIES

TAKE NOTICE that on **Monday, July 3rd, 2023**, at the regular meeting to be held in person at the Community Centre located at 176 Rosedale, any interested party may be heard by Town Council with respect to the following request for a minor variance

Request for minor exemption to allow a year-round temporary carport.

Request for minor variance to allow a temporary carport (tempo) year-round, whereas the zoning by-law requires a setback from April 16th to October 15th.

Article 31 of the zoning by-law states: "*In addition to the specifications and standards set out in Table I: Buildings, constructions, uses and accessory works permitted in yards, a temporary carport is subject to the following standards. **A temporary carport or garage may be installed between October 15th of one year and April 15th of the following year.** A temporary garage or carport is authorized in the driveway and parking area at the rate of one temporary garage or carport per dwelling unit, with a maximum capacity of 2 vehicles. A permanent carport may also be temporarily closed. **Outside this period, the temporary shelter must be removed.***"

Donné à Ayer's Cliff, le 15 juin 2023 / Given in Ayer's Cliff, on June 15th, 2023.

Me Josiane Hudon,
Directrice générale adjointe
Assitant General Director

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Hudon, Directrice générale adjointe de la Municipalité d'Ayer's Cliff, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en conformité avec le règlement 2023-05 concernant les modalités de publication des avis publics, le 15 juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 juin 2023.

Me Josiane Hudon,
Directrice générale adjointe

